



# CORONAVIRUS

## COMMUNIQUÉ

7 avril 2020

La séance régulière du 6 avril a été tenue à huis clos, comme autorisé par l'arrêté de la ministre de la Santé des Services sociaux. Madame Suzanne Paradis, journaliste du Reflet a pu suivre la séance via Skype. De cette façon, vous serez toujours informés des décisions municipales via votre journal local. Selon la suite des événements relatifs au coronavirus, il sera décidé si les prochaines rencontres (ateliers et séances) se tiendront à distance, soit par visioconférence ou par conférence téléphonique.

Votre conseil municipal a pris la décision d'annuler les intérêts pour le 2e versement de taxe, prévu le 30 juin, jusqu'au 30 août 2020. Les citoyens qui auraient déjà fait parvenir leurs chèques pour les 3 versements peuvent contacter le bureau municipal pour indiquer la date à laquelle ils souhaitent faire leur paiement (entre le 30 juin 2020 et le 30 août 2020). Pour ceux qui ne donneront aucune indication, nous comprendrons que le chèque pourra être encaissé à la date prévue, soit le 30 juin 2020.

Le bureau municipal est toujours en parti fermé, c'est-à-dire que la directrice générale est au bureau aux heures régulières, mais vous devez privilégier les communications **par téléphone au 819 560-8422 ou par courriel à [canton.lingwick@hsfqc.ca](mailto:canton.lingwick@hsfqc.ca)** et faire vos paiements de taxes, ou autres factures, soit par chèque, via Internet ou par guichet automatique. Si vous devez vous présenter au bureau, passez par la porte avant et la communication se fera au travers de la porte vitrée, en haut de l'escalier. Les documents pourront être laissés à cet endroit. Il n'y a pas de rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiment pour le moment. Vous devez faire vos demandes ou envoyer vos questions par courriel à l'adresse ci-haut mentionnée et elles lui seront acheminées.

Les activités se déroulant dans les bâtiments municipaux sont arrêtées pour une période indéterminée.

Nous vous invitons à surveiller le site Internet de la municipalité [www.cantondelingwick.com](http://www.cantondelingwick.com) pour suivre les informations que nous mettrons à votre disposition. Entre autres, vous y retrouverez les renseignements au sujet de l'aide gouvernementale disponible selon votre situation, ainsi que le guide autosoins du gouvernement du Québec.

Nous vous rappelons qu'il est important d'appliquer l'ensemble des recommandations gouvernementales et d'apporter votre soutien et votre réconfort, dans la mesure du possible. À titre d'exemples, pour venir en aide à vos aînés ou aux personnes vivant seules ou en période d'isolement plus stricte vous pouvez, tout en respectant les règles :

- les appeler pour jaser et pour vous assurer que tout se passe bien;
- aller chercher leur courrier, s'il n'est pas livré à leur résidence;
- aller à l'épicerie, au dépanneur ou à la pharmacie pour eux;
- vérifier que leurs besoins alimentaires sont assurés et, dans le cas contraire, les aider à trouver les ressources nécessaires (Moisson Haut-Saint-François 819 943-2781 pour un dépannage alimentaire livré à domicile ou encore le Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François 819 560-8540 qui offre une popote roulante, soit des repas préparés au coût de 5 \$ chacun).

Bien sûr, il faut continuer de prendre l'air à l'extérieur, notre milieu de vie le permet facilement. Cependant, souvenez-vous qu'en tout temps, il faut respecter les règles de distanciation sociale, soit rester à deux mètres des autres personnes. Merci de votre collaboration, ainsi nous nous en sortirons plus rapidement.

-30-

## ON RESTE À LA MAISON ET ON SAUVE DES VIES !



Toussez dans votre coude



Jetez vos mouchoirs



Lavez vos mains



Gardez vos distances  
2 mètres



Restez à la maison


Québec.ca/coronavirus



418/450/514/819 ou  
1 877 644-4545

